Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 18 février 2026.

Sont présents :

Madame Francine Létourneau, présidente et mairesse de la municipalité de Nominingue;
Monsieur Charles Fleury, administrateur substitut et conseiller de la municipalité de Labelle;
Monsieur Emrick Vienneau, administrateur et conseiller de la ville de Rivière-Rouge;
Monsieur Gaëtan Castilloux, administrateur et maire de la municipalité de La Conception;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de la municipalité de L'Ascension.

Est également présent :
Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Francine Létourneau, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 18 février 2026 est ouverte à 17h00.

2.

2026.02.001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025

4. Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de décembre 2025 et janvier 2026.

5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 017-2026 décrétant l'achat de quatre camions 10 roues neufs équipé de bennes à ordures avec chargement latéral et un emprunt de 2 030 000 $

6. Adoption de la grille salariale 2026

7. Demande d'ouverture de compte auprès de Pétroles Bélisle inc.

8. Embauche d'un chauffeur temporaire

9. Confirmation d'un poste permanent à temps plein

10. Période de questions

11. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2026.02.002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2026.02.003 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2025 ET JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de décembre 2025 et janvier 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de décembre 2025 et janvier 2026 suivante :

Comptes	Déc 2025	Janv 2026	Total
Alain Otto	34.00 $		34.00 $
André Séguin		102.81 $	102.81 $
Astus inc.	183.96 $	241.45 $	425.41 $
Bell Canada	63.18 $	63.93 $	127.11 $
Bureautique des Trois Vallées	143.86 $	154.91 $	298.77 $
Camion Freightliner Mont-Laurier	7 289.52 $	17 966.01 $	25 255.53 $
Charrette excavation inc.	137 970.00 $		137 970.00 $
CLR Exel Radio	562.81 $	562.81 $	1 125.62 $
CER	34 768.90 $		34 768.90 $
Crédi Ford	1 027.55 $	1 027.55 $	2 055.10 $
Denis Lacasse	34.00 $		34.00 $
Dépanneur l'Essentiel	432.56 $	206.61 $	639.17 $
Emrick Vienneau	17.00 $		17.00 $
Francine Létourneau	152.32 $		152.32 $
FQM assurances		23 326.00 $	23 326.00 $
Gaëtan Catilloux	84.32 $		84.32 $
Garage Jacques Pelletier	980.17 $	603.62 $	1 583.79 $
Gaston et Martin Sauriol excavation		5 734.38 $	5 734.38 $
Ghislain Bergeron		363.04 $	363.04 $
Groupe environnemental Labrie	4 277.23 $	140.83 $	4 418.06 $
Guy Gauthier	210.80 $		210.80 $
Harnois Énergie	4 307.28 $	9 392.45 $	13 699.73 $
Johnny Salera	47.60 $		47.60 $
La Capitale	2 391.93 $	2 391.93 $	4 783.86 $
Laurentides extermination	354.12 $		354.12 $
Marie-Claude Labelle	53.72 $		53.72 $
Martine Labrosse	214.88 $		214.88 $
Michel Richard	47.60 $		47.60 $
Municipalité de La Conception	233.40 $		233.40 $
Municipalité de Labelle	245.70 $		245.70 $
Péroles Pagé inc.	12 018.06 $	25 890.38 $	37 908.44 $
Pièces d'auto Léon Grenier	7 828.95 $	377.12 $	8 206.07 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge	2 457.23 $	4 271.72 $	6 728.95 $
Remorquage 117 inc	1 293.47 $	1 293.47 $	2 586.94 $
RITL	971.25 $	1 202.50 $	2 173.75 $
SAAQ	840.04 $		840.04 $
Salaires et remises gouvernementales	59 450.69 $	50 314.73 $	109 765.42 $
Services de paie Desjardins	240.67 $	410.01 $	650.68 $
Uniroc inc.	7 103.17 $	8 117.49 $	15 220.66 $
Vicki Émard	19.04 $		19.04 $
Visa	1 070.06 $	1 713.70 $	2 783.76 $
Total	**289 421.04 $**	**155 869.45 $**	**445 290.49 $**

ET d’en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 017-2026 DÉCRÉTANT L'ACHAT DE QUATRE CAMIONS 10 ROUES NEUFS ÉQUIPÉS DE BENNES À ORDURE AVEC CHARGEMENT LATÉRAL ET UN EMPRUNT DE 2 030 000$

Monsieur Charles Fleury donne un avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 017-2026 décrétant l'achat de quatre camions 10 roues neufs équipés de bennes à ordure avec chargement latéral et un emprunt de 2 030 000$

Monsieur Charles Fleury dépose également le projet de règlement d'emprunt numéro 017-2026 décrétant l'achat de quatre camions 10 roues neufs équipé de bennes à ordure avec chargement latéral et un emprunt de 2 030 000$

6.

2026.02.004 **ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 de la politique de gestion des ressources humaines, le conseil d'administration de la Régie doit adopter annuellement une grille salariale.

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Québec est actuellement de 3.3 % pour les 12 derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025.12.060 adoptée contenait une erreur de calcul.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la grille salariale suivante, correspondant à une augmentation de 3.3%, soit mise en vigueur rétroactivement à partir du 1er janvier 2026.

Grille salariale 2026

		Chauffeur	Majoration Coordonnateur	Mécanicien	Aide-chauffeur
Échelons	**1**	28.75 $	4.90 $	31.27 $	26.25 $
	2	29.04 $	4.95 $	31.58 $	26.51 $
	3	29.33 $	5.00 $	31.90 $	26.78 $
	4	29.62 $	5.05 $	32.21 $	27.04 $
	5	29.92 $	5.10 $	32.54 $	27.31 $
	6	30.22 $	5.15 $	32.86 $	27.58 $
	7	30.51 $	5.20 $	33.19 $	27.86 $
	8	30.81 $	5.25 $	33.52 $	28.14 $

QUE la présente abroge la résolution 2025.12.060.

ADOPTÉE

7.

2026.02.005 **<u>DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE AUPRÈS DE PÉTROLES BÉLISLE INC.</u>**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de transport conclu avec le complexe environnemental de la Rouge nécessite des déplacements en dehors de ceux actuellement réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les pétroles Bélisle inc. possède une installation bien positionnée pour le ravitaillement des camions de transport.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Régie demande l'ouverture d'un compte auprès de Pétroles Bélisle inc. pour un maximum de crédit de 50 000$.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, toute la documentation requise aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

8.

2026.02.006 **<u>EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR TEMPORAIRE</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emrick Vienneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher monsieur Henri Ménard au poste de chauffeur temporaire selon les modalités de la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Ménard soient celles de l'échelon 3 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

9.

2026.02.007 **CONFIRMATION D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN**

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Guillaume Levert par la résolution 2023.11.062;

CONSIDÉRANT la période de probation complétée avec succès par monsieur Levert;

CONSIDÉRANT que monsieur Levert a été embauché à l'échelon 1 de l'échelle salariale;

CONSIDÉRANT la demande de réévaluation de son échelon salarial;

CONSIDÉRANT que monsieur Levert est actuellement à l'échelon 3;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Charles Fleury

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE confirmer le statut d'employé permanent à temps plein de monsieur Levert rétroactivement au 1er août 2024.

ET DE modifier l'échelon salarial de monsieur Levert à l'échelon 4 rétroactivement au 1er janvier 2026.

ADOPTÉE

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

14.

2026.02.008 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 18 février 2026 soit levée à 17h11.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_____	_____
Madame Francine Létourneau	Monsieur André Séguin